

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN AU 30 JUIN 2018 **(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2017
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	14 291 772	21 908 068	8 882 257
Placements à court terme		0	-	14 489 311
Créances issues d'opérations de leasing	7	626 536 004	540 833 842	602 479 257
Placements à long terme	8	19 347 647	15 432 849	17 627 709
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	41 121	6 469	32 749
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	5 021 647	5 055 419	5 208 307
Autres actifs	11	25 976 778	10 753 379	19 307 056
Total de l'actif		691 214 968	593 990 027	668 026 646
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	25 301	1 695	77 211
Emprunts et dettes rattachées	13	554 667 058	462 939 796	512 129 402
Dettes envers la clientèle	14	7 816 769	10 759 776	3 986 412
Fournisseurs et comptes rattachés	15	49 841 610	43 207 635	64 296 407
Autres passifs	16	2 404 875	3 582 564	6 435 652
Total du passif		614 755 614	520 491 465	586 925 085
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		49 211 286	45 159 756	45 159 756
Résultats reportés		640 275	286 662	286 662
Résultat net de la période		1 607 793	3 052 143	10 655 143
Total des capitaux propres	17	76 459 354	73 498 562	81 101 561
Total passif et capitaux propres		691 214 968	593 990 027	668 026 646

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2018**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2017
1. PASSIFS EVENTUELS		-	-	-
<i>Total en DT</i>		-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		14 729 960	12 806 272	13 335 328
- Autres Engagements donnés	44.1	25 007 588	20 113 768	18 792 953
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		35 500 000	-	37 000 000
<i>Total en DT</i>		75 237 548	32 920 040	69 128 281
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		22 850 542	10 241 507	21 147 725
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44.2	25 007 588	20 113 768	18 792 953
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		108 781 077	95 460 123	107 312 143
<i>Total en DT</i>		156 639 207	125 815 397	147 252 820
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		-	-	-
- Crédits consentis non encore versés		24 748 147	23 689 384	12 386 133
- Opérations de portage	8.1	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>		24 965 390	23 906 628	12 603 376

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2017
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		30 213 255	26 040 507	56 628 070
Autres produits sur opérations de leasing		1 434 765	1 050 689	2 435 030
<i>Total des produits de leasing</i>	18	31 648 021	27 091 196	59 063 099
Charges financières nettes	19	(19 003 644)	(14 871 816)	(31 872 385)
Produits des placements	20	275 767	258 853	831 198
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		12 920 144	12 478 233	28 021 913
Autres produits d'exploitation	21	177 700	284 229	478 284
Charges de personnel	22	(3 405 881)	(3 186 709)	(6 310 241)
Autres charges d'exploitation	23	(1 568 310)	(1 577 067)	(3 198 262)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(332 187)	(293 225)	(616 821)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		7 791 466	7 705 461	18 374 873
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(5 613 754)	(3 330 433)	(2 556 375)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	0	197 273	(500 127)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		2 177 712	4 572 301	15 318 372
Autres gains ordinaires		199 015	107 563	179 481
Autres pertes ordinaires		(11 049)	(5 831)	(5 993)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		2 365 678	4 674 033	15 491 860
Impôt sur les bénéfices	27	(757 885)	(1 621 889)	(4 232 128)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i>		1 607 793	3 052 143	11 259 732
Eléments extraordinaires	5	0	-	(604 590)
<i>RESULTAT NET DE LA PERIODE</i>		1 607 793	3 052 143	10 655 143
Résultat par action		0,064	0,122	0,426

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Encaissements provenant des clients de leasing		191 173 750	163 545 867	344 689 536
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(198 506 195)	(167 819 472)	(362 801 115)
Encaissements autres que leasing	28	93 057	312 001	516 809
Décaissements autres que leasing		(2 246 525)	(2 466 369)	(5 065 310)
Décaissements au personnel		(1 810 876)	(1 620 607)	(4 249 010)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(3 879 61)	(5 009 291)	(7 828 309)
Acquisition/Cession de placements à court terme		14 500 000	-	(14 500 000)
Intérêts perçus	29	111 010	123 956	747 406
Intérêts payés	30	(22 510 691)	(17 090 524)	(27 756 615)
Impôts sur le résultat	31	(3 027 257)	(759 899)	(2 773 807)
		(26 103 338)	(30 784 338)	(79 020 415)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Dividendes reçus sur placements à long terme	32	-	4 724	185 916
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	33	35 261	132 679	206 033
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	34	(2 020 000)	(2 000 000)	(5 000 000)
Encaissement provenant de la cession de placement à long terme	35	319 370	859 200	968 470
Décaissement sur acquisition d'immobilisations propres	36	(95 446)	(513 576)	(1 065 512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	37	143 609	130 288	202 617
		1 617 207	(1 386 685)	(4 502 476)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'activité d'investissement				
Dividendes versés	38	(6 249 951)	(5 999 947)	(5 999 947)
Encaissements provenant des emprunts	39	80 658 000	135 043 285	172 593 285
Remboursement des emprunts	40	(41 226 079)	(86 457 297)	(85 756 760)
		33 181 969	42 586 041	80 836 578
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		5 461 424	10 415 016	(2 686 311)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		8 805 046	11 491 357	11 491 357
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	41	14 266 470	21 906 373	8 805 046

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'ArabTunisianLease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2018, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2018, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du

29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2018, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2018 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2017, à 3.191.367 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéficiaires, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale N-1.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2018, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance

économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains 20%

B3- Actifs préoccupants 50%

B4- Actifs compromis 100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et

de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- *Avantages bénéficiant au personnel* :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2018, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La diminution des mises en force de 1% et ce en passant de 191 MDT au cours du premier semestre de l'année 2017 à 190 MDT au cours du premier semestre de l'année 2018.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 3,54% en passant de 12.478.233 DT au cours du premier semestre de l'année 2017 à 12.920.144 DT au cours du premier semestre de l'année 2018. Par rapport au premier semestre de l'année 2017, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2018 ont augmenté de 16,82% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 27,78%.

4-3. La diminution du résultat net de la période de 47,32% en passant de 3.052.143 DT, au 30 juin 2017, à 1.607.793 DT au 30 juin 2018.

Note 5. Présentation de la Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle :

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, figurait au niveau de l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 parmi les composantes de la rubrique "Eléments extraordinaires" pour 604.590 DT. Au 30/06/2018, cette contribution a été présentée au niveau de la rubrique « Impôts sur les bénéfices ».

En effet, l'article 52 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2018 et 2019. Ladite taxe est due par les banques et les établissements financiers régis par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016. Le montant de la susdite taxe est fixé à :

- 5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2018 avec un minimum de 5.000 DT ;
- 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours de l'année 2019 avec un minimum de 5.000 DT.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.291.772 DT au 30 juin 2018 contre 21.908.068 DT, au 30 juin 2017, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
+ Avoirs en Banques	14 268 303	21 885 684	8 860 421
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	285	79
+ Avoirs en Caisses	18 149	17 179	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 241	4 920	5 241
Total	14 291 772	21 908 068	8 882 257

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2018, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 626 536.004

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Créances sur contrats mis en force			628 258 401
+ Encours financiers	7.1	623 850 965	590 786 883
+ Impayés		43 626 949	39 226 500
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 481	107 481
+ Créances- factures à établir		778 874	1 072 281
+ Valeurs à l'encaissement		1 083	139 083
- Intérêts échus différés		(3 106 999)	(3 073 828)
Créances sur contrats en instance de mise en force		2 365 589	8 939 096
Total brut des créances leasing	7.2	667 623 942	637 197 496
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(32 926 234)	(27 311 277)
Provisions collectives	7.2	(3 191 367)	(3 191 367)
Produits réservés	7.2	(4 970 338)	(4 215 596)
Total net des créances leasing		626 536 004	602 479 257

7.1. Encours financiers:

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2018 la somme de 623 850 965 DT contre 519 554 842 DT au 30 juin 2017 et 590 786 883 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2018, un accroissement net de 33 064 082 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2017	1 448 667 556	857 880 673	590 786 883
Capital amorti des anciens contrats	-	108 659 664	-108 659 664
Ajouts de la période	170 065 516	15 157 126	154 908 390
Investissements (Nouveaux contrats)	164 095 756	14 366 650	149 729 106
Relocations	5 969 760	790 476	5 179 284
Retraits de la période	84 487 849	71 303 204	13 184 645
Cessions à la valeur résiduelle	9 337 446	3 879 030	5 458 416
Cessions anticipées	17 372 388	11 897 413	5 474 975
Cessions anticipées nouveaux contrats	-	-	-
Transferts (cessions)	52 706 840	52 698 740	8 100
Relocations	5 071 175	2 828 021	2 243 153
Soldes au 30 juin 2018	1 534 245 223	910 394 258	623 850 965

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	723 482 714	606 953 047	690 271 500
à recevoir dans moins d'1 an	261 248 716	211 167 975	242 400 825
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	447 829 067	379 922 916	430 781 320
à recevoir dans plus de 5 ans	14 404 931	15 862 156	17 089 355
- Produits financiers non acquis	-108 781 077	-95 460 123	-107 312 143
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	614 701 637	511 492 924	582 959 357
à recevoir dans moins d'1 an	221 968 003	169 768 657	193 869 547
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	380 494 592	327 789 749	373 988 811
à recevoir dans plus de 5 ans	12 239 041	13 934 518	15 100 999
Valeurs résiduelles (2)	1 490 675	1 525 993	1 527 737
Contrats suspendus en contentieux (3)	7 658 653	6 535 436	6 299 789
Total général (1) +(2) +(3)	623 850 965	519 554 353	590 786 883

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
Bâtiment et travaux publics	105 589 745	94 465 520	100 104 750
Industrie	92 636 086	68 084 356	89 390 798
Tourisme	43 710 909	8 083 030	9 431 106
Commerces et services	321 457 005	295 195 956	335 373 108
Agriculture	60 457 219	53 725 490	56 487 121
Total	623 850 965	519 554 353	590 786 883

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	502 824 922	93 527 426	7 033 295	1 082 666	19 382 657	623 850 965	32 239 796
Impayés	3 716 921	10 454 073	1 978 373	906 131	26 571 452	43 626 949	2 346 293
Créances- assurance matériel en leasing	103 135	2 945	0	0	1 401	107 481	351
Créances- factures à établir	448 853	84 093	6 085	0	239 843	778 874	38 337
Valeurs à l'encaissement	610	0	0	0	473	1 083	-
Intérêts échus différés	(2 505 812)	(470 320)	(42 108)	(6 639)	(82 119)	(3 106 999)	(155 941)
Contrats en instance de mise en force	2 365 589	0	0	0	0	2 365 589	0
CREANCES LEASING	506 954 217	103 598 216	8 975 645	1 982 157	46 113 707	667 623 942	34 468 836
Avances reçues ^(*)	(7 678 174)	(29)	0	0	(138 567)	(7 816 769)	(242 639)
ENCOURS GLOBAL ^(**)	499 276 043	103 598 188	8 975 645	1 982 157	45 975 140	659 807 173	34 226 197
ENGAGEMENTS HORS BILAN	38 857 469	492 010	39 627	-	89 000	39 478 106	1 739 400
TOTAL ENGAGEMENTS	538 133 512	104 090 198	9 015 272	1 982 157	46 064 140	699 285 280	35 965 598
Produits réservés	0	0	(261 425)	(96 928)	(4 611 985)	(4 970 338)	(649 716)
Provisions à base individuelle	-	(656 259)	(463 616)	(253 127)	(31 478 379)	(32 851 381)	(2 253 597)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(74 853)	(74 853)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	(656 259)	(725 040)	(350 055)	(36 165 217)	(37 896 571)	(2 903 313)
Provisions à base collective	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 670 377)	(520 990)	-	-	-	(3 191 367)	-
ENGAGEMENTS NETS	535 463 135	102 912 949	8 290 316	1 632 102	9 898 923	658 197 342	-
(1) Ratio des actifs bilanciaux performants (B2, B3 et B4)			1,36%	0,30%	6,97%		
			8,63%				
(2) Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			8,08%	17,66%	78,66%		
			65,41%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul des ratios bilanciaux non performants.

(1)Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2018 à 8,63% contre 10,15% au 30 Juin 2017.

(2)Le Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2018 à 65,41% contre 57,24% au 30 Juin 2017

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2018, à 19.347.647 DT contre 15.432.849 DT au 30 juin 2017. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2 017
Portefeuille investissement (1)	8.1	23 684 441	19 093 081	21 983 811
Participations directes		13 292 862	8 283 862	11 272 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	10 094 336	10 511 976	10 413 706
Obligations (Emprunt National 2014)		80 000	80 000	80 000
Créances rattachées (2)		236 015	215 178	216 708
Intérêts courus sur portage financement		45 913	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	187 339	123 699	122 600
Intérêts courus sur obligations		2 763	135	2 763
Total brut (1) + (2)		23 920 456	19 308 260	22 200 519
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(259 042)	(238 711)	(259 042)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(4 005 180)	(3 328 111)	(4 005 180)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		19 347 647	15 432 849	17 627 709

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2018, à 19.202.975 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominal	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					13 292 862	-259 042	13 033 819
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8	2%	166 055	-45 613	120 442
- SARI	9 900	100	116	30%	1 143 756	0	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826	5%	413 051	-155 093	257 958
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	9%	500 000	-8 336	491 664
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	-50 000	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	7%	1 000 000	0	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9%	1 000 000	0	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5%	3 000 000	0	3 000 000
-FCP MAXULA JASMIN					1 000 000		1 000 000
-LEASESE FUND 2					1 020 000		1 020 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	-217 244	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAQUI	1518	100	100	-	151 800	-151 800	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4	-	65 444	-65 444	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					10 094 336	-4 005 180	6 089 156
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	34 930	0	34 930
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	-250 000	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	0	0	0
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	0	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	210 000	-210 000	0
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 750 006	-892 562	857 444
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 344 400	-2 009 644	1 334 756
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	2 755 000	-642 974	2 112 026
OBLIGATIONS :					80 000	0	80 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100		-	80 000	0	80 000
TOTAL EN DT					23 684 442	-4 481 466	19 202 975

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2018, la somme de 10.191.935 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 30/06/2018
	Année de libération: 2003	2008	2012	2003	2007	2008	2009	2010	2011	
Emplois sur fonds à capital risque										
Participations en rétrocession	0	20 760	1 550 000		0	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	8 630 160
Autres participations ciblées	0	0	0		0	0	1 000 006	0	0	1 000 006
Placements	0	21 384	381 342		7 932	0	0	0	0	410 658
Débiteurs divers	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Impôts, retenus à la source	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Disponibilités en Banques	0	14 817	136 140		110	20	0	(1)	25	151 111
Total des emplois	0	56 961	2 067 482	0	8 042	460 020	1 500 006	3 021 899	3 077 525	10 191 935
Ressources des fonds à capital risque										
Dotations remboursables	0	34 930	2 000 000		0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	10 094 336 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	0	0	0		0	0	(331)	16	0	(315) (b)
Excédent de l'exercice	0	20 173	67 482		8 042	20	(89)	(17)	25	95 636 (c)
Créditeurs divers	0	1 858	0		0	0	0	0	0	1 858
Découverts bancaires	0	0	0		0	0	420	0	0	420
Total des ressources	0	56 961	2 067 482	0	8 042	460 020	1 500 006	3 021 899	3 077 525	10 191 935

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2017 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	-	11 268	61 800		0	0	0	0	0	73 068
+ Produits nets des placements	-	8 913	5 800	0	14 009	37	0	0	79	28 837
+ Dividendes	-	7 801	5 376		14 009	36	-	-	76	27 298
+ Intérêts	-	-	-		-	-	-	-	1	1
+ Plus-values de cession	-	1 111	424		-	1	-	-	2	1 538
- Moins-values de cession	-	-	-		-	-	-	-	-	-
+ Plus-values latentes	-	-	-		-	-	-	-	-	-
- Moins-values latentes	-	-	-		-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	-	(8)	(118)		(5 968)	(18)	(89)	(17)	(55)	(6 272)
- Honoraires sur affaires en contentieux	-	-	-		-	-	-	-	-	0
Excédent de l'exercice	-	20 173	67 482	0	8 041	19	(89)	(17)	24	95 633

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2018, une valeur nette comptable de 41.121 DT contre 6.469 DT au 30 juin 2017. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	260 268	15 500	-	275 768	227 519	7 128	-	234 647	41 121
TOTAUX		260 268	15 500	-	275 768	227 519	7 128	-	234 647	41 121

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2018, une valeur nette comptable de 5.021.647 DT contre 5.055.419 DT au 30 juin 2017. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2018, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1325 745	46 876	-	1372 621	2 943 185
Matériel de transport	20,0%	1 920 789		129 000	1 791 789	590 522	16 342	0	606 864	1184 925
Equipements de bureau	10,0%	548 766	27 406		576 172	399 608	12 394	-	412 003	164 169
Matériel informatique	33,3%	728 538	27 503		756 041	605 410	45 505	0	650 915	105 126
Installations générales	10,0%	1 248 736	62 024		1 310 759	657 190	45 077	-	702 267	608 492
Immobilisations en cours	-	9 900		8 400	1 500	-	-	-	-	1 500
TOTAUX		8 776 884	116 933	137 399	8 766 317	3 578 476	166 194	0	3 744 670	5 021 647

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2018 la somme de 25.976.778 DT contre 10.753.379 DT au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
Instrument de couverture	15 404 867	4 053 277	9 675 206
Prêts et avances au personnel	869 959	995 769	895 354
- Échéances à plus d'un an sur prêts	638 886	738 902	689 539
- Échéances à moins d'un an sur prêts	231 073	256 867	205 815
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 880 783	1 793 879	2 132 679
- Frais d'émission des emprunts	11.1 1 880 783	1 793 879	2 132 679
Etat, impôts et taxes (actif) :	6 213 314	3 324 159	6 148 926
- Report d'impôt sur les sociétés	16.1 -	-	-
- Report de TVA	6 192 581	3 304 912	6 140 273
- Avance TFP	10 841	4 452	-
- Retenues à la source	11.2 73 699	78 602	72 460
- Moins : provisions	11.2 (63 807)	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	1 272 125	202 698	256 304
- Avance aux fournisseurs	1 272 125	177 060	256 304
- Fonds de péréquation des changes	-	25 638	-
- Autres débiteurs divers	190 023	78 157	191 227
- Moins : provisions	(190 023)	(78 157)	(191 227)
Comptes de régularisation actif :	297 832	345 699	160 688
- Produits à recevoir	199 968	214 271	25 695
- Charges constatées d'avance	81 312	115 117	106 615
- Charges constatées d'avance	16 551	-	-
Total	25 976 778	10 753 379	19 307 056

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2018, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	119 682	1 520	-	121 202	423
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	176 291	4 553	-	180 844	4 614
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	147 882	9 116	-	156 998	18 392
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	174 941	14 013	-	188 954	37 083
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	201 014	10 420	-	211 434	10 541
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	171 442	15 371	-	186 813	35 770
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	288 477	35 399	-	323 876	118 915
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	224 759	43 328	-	268 087	165 291
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	-	-	439 665	181 909	44 922	-	226 831	212 834
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	-	-	324 801	109 496	34 398	-	143 894	180 907
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	-	-	544 175	98 721	59 612	-	158 332	385 842
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	-	-	229 368	9 552	22 748	-	32 300	197 068
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	129 923	75 000	-	204 923	-	17 104	-	17 104	187 819
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	-	34 389	-	34 389	-	-	-	-	34 389
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	-	-	56 004	36 713	3 129	-	39 842	16 163
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	-	-	144 138	24 287	18 087	-	42 373	101 765
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	-	-	201 738	23 011	22 368	-	45 379	156 359
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	-	-	15 000	4 716	2 557	-	7 272	7 728
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	-	-	15 000	3 477	2 641	-	6 118	8 882
TOTAUX	4 129 048	109 389	0	4 238 437	1 996 369	361 285	0	2 357 655	1 880 783

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 361.285 DT figure parmi les charges financières.

11.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2018 la somme de 25.301 DT contre 1.695 DT au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Banques, découverts	25 301	1 695	77 211
Total	25 301	1 695	77 211

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 554.667.058 DT au 30 juin 2018 contre 462.939.796 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	541 923 601	452 361 389	496 328 628
Emprunts obligataires	277 281 200	277 234 000	288 884 000
Emprunts auprès des B & E.F	141 297 990	66 799 768	95 811 897
Emprunts extérieurs	118 344 411	108 327 621	111 632 731
Billet de trésorerie	5 000 000	-	-
+ Intérêts post-comptés courus (2)	11 370 969	10 272 750	14 919 316
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 806 789	8 506 527	13 250 338
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 613 454	1 083 289	776 696
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	950 726	682 935	892 282
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	1 372 488	305 657	881 458
Total général (1) + (2) + (3)	554 667 058	462 939 796	512 129 402

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 536.923.601 DT au 30 juin 2018 contre 452.361.389 DT au 30 juin 2017 et 496.328.628 DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2017, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2018, un accroissement net de 40.594.973 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	Remboursement	= Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
ATL subordonné 2008/2	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
ATL 2011/1	12 000 000	-	-6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	18 000 000	-	-6 000 000	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	21 600 000	-	-	-	21 600 000	14 400 000	7 200 000
ATL 2014/1	8 000 000	-	-4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2014/2	11 772 000	-	-4 000 000	-	7 772 000	3 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	32 032 000	-	-8 000 000	-	24 032 000	16 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	36 600 000	-	-	-	36 600 000	28 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	37 190 000	-	-2 810 000	-	34 380 000	26 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	28 140 000	-	-1 860 000	-	26 280 000	20 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	50 000 000	-	-3 090 800	-	46 909 200	43 818 400	3 090 800
ATL 2017/2	20 000 000	1 780 000	-	-	21 780 000	20 000 000	1 780 000
ATL 2017/3	10 550 000	7 250 000	-1 780 000	-	16 020 000	16 020 000	-
ATL 2018/1	-	16 908 000	-	-	16 908 000	16 908 000	-
Total des emprunts obligataires	288 884 000	25 938 000	-37 540 800	-	277 281 200	212 210 400	65 070 800
EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES							
BIRD	11 714 286	3 000 000	-571 429	-	14 142 857	12 777 444	1 365 413
BAD	3 753 003	0	-341 182	-	3 411 821	2 729 457	682 364
BEI	37 089 966	11 059 862	-8 662 943	-	39 486 885	39 486 885	0
SANAD Fund	38 440 876	9 286 652	-8 392 780	-	39 334 748	30 703 336	8 631 412
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600	4 246 200	-2 912 700	-	21 968 100	21 968 100	-
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	111 632 731	27 592 714	-20 881 034	-	118 344 411	107 665 223	10 679 189

AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES							
ATB (CMT)	5 400 000	0	0	-	5 400 000	4 200 000	1 200 000
BNA (CMT)	12 750 000	0	-2 100 000	-	10 650 000	7 650 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	3 435 580	0	-819 361	-	2 616 219	899 255	1 716 964
CITI BANK (CCT)	37 000 000	42 000 000	-43 500 000	-	35 500 000	-	35 500 000
ABC BANK (CCT)	9 000 000	18 000 000	-13 000 000	-	14 000 000	-	14 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	1 550	0	-1 550	-	0	-	0
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (**)	224 768	34 618	-127 614	-	131 772	4	131 768
Total des autres emprunts et concours bancaires	67 811 897	60 034 618	-59 548 525	-	68 297 991	12 749 259	55 548 732
CERTIFICATS DE LEASING							
AL BARAKA BANK	18 000 000	105 000 000	-63 000 000	-	60 000 000	-	60 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	38 000 000	-35 000 000	-	13 000 000	-	13 000 000
Total des certificats de leasing	28 000 000	143 000 000	-98 000 000	-	73 000 000	-	73 000 000
Billets de trésorerie							
SICAV	-	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
Total des Billets de trésorerie	-	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
TOTAL GENERAL	496 328 628	261 565 332	-215 970 359	-	541 923 602	337 624 882	204 298 720

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de location-financement conclus par l'ATL en sa qualité de preneur, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
+ Paiements minimaux au titre de la location	131 772	342 278	237 182
à payer dans moins d'1 an	131 768	207 084	202 420
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	4	135 194	34 762
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-
- Intérêts à courir	-	(22 429)	(10 864)
= Valeur actualisée des paiements minimaux	131 772	319 849	226 318
à payer dans moins d'1 an	131 768	188 078	191 695
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	4	131 771	34 622
à payer dans plus de 5 ans	-	-	-

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie
	Leasing	Leasing 1	Leasing 2	Leasing 3	Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

13.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 JUIN 2018					Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1)+(2)+(3)	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Décembre 2017					Total Général
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	6 800 000	47 880 800	146 675 600	10 004 800	211 361 200	7 028 724	-	218 389 924	259 438 854	
Emprunts obligataires à taux variable	1 200 000	4 410 000	17 724 000	1 786 000	25 120 000	-	-	25 120 000	19 290 751	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	2 800 000	630 000	19 860 000	11 560 000	34 850 000	1 778 065	-	36 628 065	23 199 869	
Emprunts obligataires à taux variable	200 000	1 150 000	4 600 000	-	5 950 000	-	-	5 950 000	204 865	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 365 412	7 500 000	5 277 445	14 142 857	292 113	-	14 434 971	11 914 563	
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	-	3 411 821	20 577	-	3 432 398	3 777 696	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	29 209 970	10 276 916	39 486 885	19 858	355 656	39 862 399	37 345 150	
SANAD Fund (SANAD)	3 487 000	6 667 698	29 180 050	-	39 334 747	618 178	645 508	40 598 434	39 668 261	
Green for Growth Fund (GGF)	-	-	15 976 784	5 991 316	21 968 100	0	371 323	22 339 423	20 700 801	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										
AL BARAKA BANK	42 700 000	17 300 000	-	-	60 000 000	783 745	-	60 783 745	18 121 473	
ZITOUNA BANK	10 000 000	3 000 000	-	-	13 000 000	-	-	13 000 000	10 087 500	
<i>Crédits directs</i>										
ATB	-	1 200 000	4 200 000	-	5 400 000	-	-	5 520 992	5 435 015	
BNA	750 000	2 250 000	7 650 000	-	10 650 000	120 992	-	10 650 000	12 834 869	
CITI BANK	16 000 000	19 500 000	-	-	35 500 000	525 811	-	36 025 811	37 306 270	
ABC BANK	4 000 000	10 000 000	-	-	14 000 000	133 918	-	14 133 918	9 077 238	
<i>Autres concours</i>										
ATTIJARI LEASING	-	-	-	-	0	-	-	0	1 550	
TUNISIE LEASING	31 913	99 859	-	-	131 771	-	-	131 771	224 768	
AL BARAKA BANK	-	1 716 964	899 255	-	2 616 219	48 989	-	2 665 208	3 499 911	
Billet de trésorerie	5 000 000	-	-	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-	
Total	92 968 912	117 853 097	286 205 115	44 896 477	541 923 601	11 370 969	1 372 488	554 667 058	512 129 403	

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.816.769 DT au 30 juin 2018 contre 10.759.776 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Avances et acomptes reçus des clients	7 816 769	10 759 776	3 986 412
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	7 816 769	10 759 776	3 986 412

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 49.841.610 DT au 30 juin 2018 contre 43.207.635 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
<i>Fournisseurs de biens</i>	<i>49 206 132</i>	<i>42 689 674</i>	<i>63 730 649</i>
Fournisseurs, factures parvenues	3 734 460	2 500 079	6 920 148
Fournisseurs, factures non parvenues	1 488 501	2 986 813	1 209 449
Effets à payer	43 983 172	37 202 782	55 601 052
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>635 478</i>	<i>517 961</i>	<i>565 759</i>
Compagnies d'assurance	926	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	71 524	42 717
Divers fournisseurs	591 835	445 511	522 116
Total général (1) + (2)	49 841 610	43 207 635	64 296 407

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.404.875 DT au 30 juin 2018 contre 3.582.564 DT au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Provisions pour risques et charges :	487 766	218 963	487 766
- Provision pour risque fiscal	88 963	88 963	88 963
- Provision pour risque social (<i>Cf. note 43.1</i>)	194 637	130 000	194 637
- Provision pour affaires contentieuses	204 166	-	204 166
Etat impôts et taxes :	148 694	1 157 623	2 657 331
- Impôt sur les sociétés à payer	16.1 -506 466	615 352	1 157 410

- Autres impôts et taxes	655 160	542 270	1 499 920
Personnel :	1 126 739	1 102 542	1 421 964
- Bonus et primes de bilan à payer	829 185	792 810	1 186 643
- Congés à payer	297 553	309 732	235 320
Créditeurs divers	-457 428	8 458	734 849
- Fonds de péréquation des changes	-462 141	-	725 066
- Actionnaires, dividendes à payer	352	304	304
- Autres créditeurs divers	4 360	8 154	9 479
Organismes de sécurité sociale	395 009	436 102	291 399
Autres charges à payer	629 601	592 988	772 964
Comptes de régularisation passif :	74 494	65 888	69 380
- Produits constatés d'avance	-	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	74 494	65 888	69 380
Total	2 404 875	3 582 564	6 435 652

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S.) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
+ Impôt sur les sociétés dû	757 885	1 621 889	4 232 128
- Acomptes provisionnels	(1 255 941)	(1 001 795)	(3 005 384)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(8 410)	(4 742)	(69 333)
Dette (report) d'impôt exigible	(506 466)	615 352	1 157 410

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale	(A) 2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	22 203 813	18 152 283	18 152 283
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B) 1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	640 275	286 662	286 662

<i>Capitaux propres avant résultat de la période</i>	74 851 561	70 446 418	70 446 418
Résultat net de la période (1)	1 607 793	3 052 143	10 655 143
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 76 459 354	73 498 562	81 101 561
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C) 0,064	0,122	0,426

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 392 900)			1 392 900		-
Affectations décidées par l'AGO du 11 mai 2017				4 000 000	1 000 000		(2 990 771)	(2 009 229)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 11 mai 2017								(6 000 000)	(6 000 000)
Résultat net de premier semestre 2017								3 052 143	3 052 143
Soldes au 30 Juin 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	3 052 143	73 498 561
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés									-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2018				4 051 530			353 613	(4 405 143)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2018								(6 250 000)	(6 250 000)
Résultat net de premier semestre 2018								1 607 793	1 607 793
Soldes au 30 Juin 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	6 000 000	1 507 474	640 275	1 607 793	76 459 354

Note 18. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2017
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>		30 213 255	26 040 507	56 628 070
Marges financières nettes de leasing	(A)	30 016 531	26 125 952	54 831 522
Préloyers	(B)	31 381	36 222	87 553
Intérêts de retard		920 086	1 069 311	2 807 302
Variation des produits réservés		(754 741)	(1 190 978)	(1 098 306)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>		1 434 765	1 050 689	2 435 030
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		609 939	480 456	850 114
Récupération de frais de dossiers		395 307	229 888	826 396
Récupération de frais de rejet		427 873	327 285	737 586
Récupération de frais de télégramme		1 647	13 060	20 933
Total (1) + (2)		31 648 021	27 091 196	59 063 099
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de la période		509 770 259	493 277 384	493 277 384
. A la fin de la période		586 852 683	533 721 815	593 426 190
. Moyenne	(C)	548 311 471	513 499 599	543 351 787
- Produits de la période		30 047 911	26 162 174	54 919 075
(D) = (A) + (B)				
- Taux moyen	(D)/(C)	5,48%	10,19%	10,11%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2018	2017	décembre 2017
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	19 060 219	14 670 376	32 028 215
Intérêts sur emprunts obligataires		10 479 345	10 594 424	21 315 193
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 548 465	1 734 901	3 734 765
Intérêts sur emprunts extérieurs		1 484 858	604 266	2 025 994
Contributions au F.P.C		1 685 488	398 586	2 185 628
Intérêts sur certificats de leasing		2 395 540	945 684	2 007 752

Intérêts sur billets de trésorerie	105 237	73 823	73 823
Commissions sur émission d'emprunts	-	-	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts	361 285	318 692	685 059
Autres charges financières nettes (2)	(56 575)	201 440	(155 830)
Intérêts sur comptes courants	(56 575)	(52 473)	(133 973)
Autres produits financiers	0	(7 938)	(21 858)
Pertes de change sur actualisation des emprunts extérieurs non couverts par le F.P.C	-	261 851	-
Relation de couverture (3)	-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	5 729 660	3 015 731	8 637 660
Gains et pertes nets sur instruments de Couverture	(5 729 660)	(3 015 731)	(8 637 660)
Total (1) + (2) + (3)	19 003 644	14 871 816	31 872 385
- Encours des emprunts			
. Au début de la période	400 331 612	400 331 612	400 331 612
. A la fin de la période	496 328 628	452 361 389	496 328 628
. Moyenne	(B) 448 330 120	426 346 500	448 330 120
- Taux moyen	(A)/(B) 4,25%	6,88%	7,14%
B & E.F : Banques et Etablissements financiers			
F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes			
Note 20. Produits des placements :			
Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :			
	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
Revenus des placements à court terme (1)	48 198	(111)	491 850
Revenus des certificats de dépôt	49 198		491 846
Gains/pertes latent(e)s sur titres OPCVM	-	(23)	92
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	-	(88)	(88)
Gains sur cession de titres OPCVM	-	-	-
Revenus des placements à long terme (2)	227 569	258 965	339 348
Dividendes	153 000	185 916	185 916
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	54 569	50 499	122 754
Intérêts sur obligations	0	3 050	5 679
Jetons de présence	20 000	19 500	25 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	-	-
Total (1) + (2)	275 767	258 853	831 198

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Produits locatifs des contrats de location simple	35 694	32 273	79 151
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	16 712	19 667	38 454
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	57 880	48 895	48 895
Ristournes sur contrats d'assurance	48 175	135 380	248 907
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	14 255	43 029	57 892
Total	177 700	284 229	478 284

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Avantages à court terme (1)	2 973 766	2 843 079	5 641 494
Salaires et compléments de salaires	1 842 688	1 979 002	3 935 452
Bonus et prime de bilan	640 938	306 813	880 095
Autres charges de personnel	246 084	334 876	407 018
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	231 450	210 338	397 290
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 606	12 050	21 639
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	432 115	343 630	668 747
Cotisations patronales au régime de retraite de base	186 320	169 324	319 823
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	81 118	54 373	86 515
Primes d'assurance-Complément retraite	104 611	89 932	172 417
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	60 066	30 000	59 878
Total (1) + (2)	3 405 881	3 186 709	6 310 241

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Honoraires et autres rémunérations	344 888	379 972	749 393
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	94 781	134 237	281 085
Autres impôts et taxes	203 963	179 511	355 008

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Publicité, publications et relations publiques	77 046	149 255	348 957
Frais postaux et de télécommunication	120 295	150 144	247 276
Services bancaires et assimilés	264 256	226 137	496 563
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	65 946	74 541	170 337
Cotisations APB	15 000	15 400	21 475
Loyers et charges locatives	47 342	32 609	79 451
Frais de gestion des valeurs mobilières	97 966	92 932	106 495
Autres charges d'exploitation	236 830	142 328	342 224
Total	1 568 310	1 577 067	3 198 262

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 128	2 590	6 311
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	325 059	290 634	610 510
Total	332 187	293 225	616 821

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
Coût du risque (1)	5 614 447	3 177 337	2 021 406
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 614 958	6 351 858	7 193 567
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	0	(3 113 441)	(5 111 082)
- Récupération de créances passées en pertes	0	(61 079)	(61 079)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(1 204)	23 095	136 166
+ Dotations	0	24 015	138 811
- Reprises	(1 204)	(919)	(2 645)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	0	130 000	398 803
+ Dotations (Cf. note 43.1)	0	130 000	398 803
- Reprises	-	-	-
Total (1) + (2) + (3)	5 613 754	3 330 433	2 556 375

Note 26. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
+ Dotations	-	135 779	1 366 755
- Reprises	-	(333 052)	(866 628)
Total	-	(197 273)	500 127

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	757 885	1 621 889	4 232 128 (*)
Total	757 885	1 621 889	4 232 128

(*) Compte tenu du reclassement de la Contribution Conjoncturelles Exceptionnelle (Cf. Note 5).

Note 28. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	23 151	21 108	80 026
+ Commissions d'études perçues sur participations	2 477	4 985	4 985
+ Jetons de présence perçus	5 000	7 500	25 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	48 175	235 380	348 907
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	14 255	43 029	57 892
Total	93 057	312 001	516 809

Note 29. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre 2017
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	37 509	6 150	6 150
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	-	502 535
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	-	(111)	4

+ Gains sur cession de titres OPCVM	-	-	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	73 102	98 250	200 263
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	400	19 667	38 454
Total	111 010	123 956	747 406

Note 30. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	14 922 895	13 828 705	19 805 663
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 286 478	1 858 399	3 559 335
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	1 593 484	444 013	1 781 210
+ Contributions payées au F.P.C	1 872 993	-	-
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 820 768	851 917	2 519 506
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	105 237	73 823	73 823
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	626	33 667	37 980
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(91 791)	-	(20 901)
Total	22 510 691	17 090 524	27 756 615

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 31. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
+ Impôt sur les sociétés payé	1 831 333	-	-
+ Acomptes provisionnels payés	1 255 941	717 311	2 585 323
+ Retenues à la source opérées par les tiers	-60 017	42 588	188 484
Total	3 027 257	759 899	2 773 807

Note 32. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2018	2017	2017
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	-	-	102 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	-	-	79 192

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>décembre</u> <u>2017</u>
+ Dividendes perçus sur autres titres	-	4 724	4 724
Total	-	4 724	185 916

Note 33. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>décembre</u> <u>2017</u>
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	-	73 245
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	-	110
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	75 628	75 628
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	35 261	39 393	39 393
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	-	-	-
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	-	7 114	7 114
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	-	10 544	10 544
Total	35 261	132 679	206 033

Note 34. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>décembre</u> <u>2017</u>
+ Participation FCP MAXULA JASMIN	1 000 000	-	-
+ Participation Capital leaseseed FUND 2	1 020 000	-	-
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	-	2 000 000	2 000 000
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	-	-	3 000 000
Total	2 020 000	2 000 000	5 000 000

Note 35. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>décembre</u> <u>2017</u>
+ Remboursements sur fonds à capital risque	319 370	839 200	937 470
+ Remboursements sur emprunt national	-	20 000	20 000

+ Produits de cession de participations directes	-	-	11 000
Total	319 370	859 200	968 470

Note 36. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	15 500	-	30 000
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	67 053	561 467	1 038 837
- Immobilisations acquises en crédit-bail	-	-	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	-	(42 042)	(42 042)
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	12 893	9 581	25 340
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	56 094	56 094
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	(71 524)	(42 717)
Total	95 446	513 576	1 065 512

Note 37. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Valeur brute des immobilisations cédées	201 199	234 200	337 120
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(190 450)	(199 660)	(297 974)
± Résultat de cession des immobilisations	132 860	94 348	160 642
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	-	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	-	12 571	12 571
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	-	(11 171)	(9 742)
Total	143 609	130 288	202 617

Note 38. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2017
	2018	2017	
+ Détachement de dividendes	6 250 000	6 000 000	5 500 000
- Dividendes non versés	(49)	(53)	(53)
Total	6 249 951	5 999 947	5 499 947

Note 39. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	24 158 000	34 110 000	64 660 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	3 000 000	79 933 285	79 933 285
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	8 500 000	21 000 000	21 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	45 000 000	-	-
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	-	7 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	-	-
Total	80 658 000	135 043 285	172 593 285

Note 40. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
+ Remboursements sur emprunts obligataires	35 760 800	34 654 000	53 554 000
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	3 013 907	1 609 610	4 597 481
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	2 451 372	2 193 687	4 605 279
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	30 000 000	23 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	-	18 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	-	-	-
Total	41 226 079	86 457 297	85 756 760

Note 41. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
+ Avoirs en banques	11 317 591	21 885 684	8 860 421
- Découverts bancaires	(31 621)	(1 695)	(77 211)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	285	79
+ Avoirs en caisse	18 148	17 179	16 516
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	5 241	4 920	5 241
Total	14 266 470	21 906 373	8 805 046

Note 42. Transactions avec les parties liées :

Nature des relations avec les parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016: 41,14%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 30,00%) (**)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2016 : 4,59%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 84,35%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 99,08%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

Note 43. Eventualités :

1. La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de **552.880 DT** outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de **194 639 DT**.

A la date d'arrêt des états financiers intermédiaires au titre de la période de six mois close le 30 juin 2018, cette affaire n'a pas encore connu un dénouement définitif.

2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société

de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

Note 44. Engagements hors bilan :

44.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2018	2017	décembre
			2017
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	15 422 860	16 379 900	15 467 289
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 584 728	3 733 868	3 325 664
Total	25 007 588	20 113 768	18 792 953

44.1. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ARAB TUNISIAN LEASE
Avis des Commissaires aux Comptes sur
Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2018

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'ArabTunisianLease couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 76 459 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 1 608 Mille Dinars.

Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Avis sur les états financiers semestriels

4-Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE» au 30 juin 2018 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 29 Août 2018

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG

Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC

MrChérif BEN ZINA